

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3492

31 décembre 2015

SOMMAIRE

ACSMF Holdings (Lux) S.à r.l.	167600	Corrib Acquisitions S.à r.l.	167577
Allianz Finance VII Luxembourg S.A.	167570	Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 2 S.à r.l.	167571
Auxila S.A.	167574	Cuzco	167572
Auxilium Services S.à r.l.	167575	Dakar (BC) Luxco S.à r.l.	167616
b2s S.à r.l.	167603	Delphi International Holdings S.à r.l.	167570
BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.	167575	Digital Consulting Company S.A.	167573
Bridan S.à r.l.	167574	Dok	167573
Camso Holding Luxembourg S.A.	167574	Ecusa Luxembourg S.A.	167584
Cardoso & Fils - Facades et Plafonnage S.à r.l.	167572	EOS INSTITUTE Holding S.à r.l.	167571
Carrelage Simonis S.à r.l.	167574	Euro Invest Management S.A.	167576
Carrelage Simonis S.à r.l.	167575	FoodAlchemy S.à r.l.	167603
CarXpert S.à r.l.	167573	Galileo Global Education Holding S.à r.l.	167592
CCP III Dartford JV S.à r.l.	167579	GGE MG S.à r.l.	167580
Centuria Real Estate Asset Management Inter- national S.A.	167573	Group Pilot S.à r.l.	167576
CFSA	167572	GSCP VI North Holdings S.à r.l.	167577
Chinese King S.à r.l.	167574	H & M Promotion, S. à r.l.	167575
CIP - it works	167572	Holding Blanc Bleu 3 S.à r.l.	167576
Clare Acquisitions S.à r.l.	167570	H.P. Participations	167576
Cofely Axima Refrigeration	167573	Hydre Éditions S.à r.l.	167576
Colday A S.à r.l.	167570	IMES Luxembourg S.A.	167615
Colday C S.à r.l.	167616	Inlico Holding S.à r.l.	167600
Compagnie Luxembourgeoise d'Investisse- ment Immobilier	167575	P&P Suba Seeds Luxembourg Holdings S.à r.l.	167616
Concordo S.à r.l.	167571	Schlass Letzebuerg S.A.	167605
Corrib Acquisitions S.à r.l.	167570	Senso Sàrl	167603
		Sette Investments S.A.	167591
		Socagex S.à r.l.	167592

Colday A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 201.056.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015177361/9.

(150197707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Clare Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.048.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177359/10.

(150197035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Corrib Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.065.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177366/10.

(150196842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Les statuts coordonnés au 9 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015177242/11.

(150196913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.369.

Dépôt rectificatif du dépôt L150169725

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015177421/14.

(150197611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 121.213,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.363.

—
Veuillez prendre note du changement de la dénomination de l'associé:

Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 1 S.à r.l.

R.C.S. Luxembourg B177340

7, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 03.11.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cross Ocean ESS SIF 1 Lux 2 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015178960/17.

(150199365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Concordo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.127.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été nommé par erreur le 02 mars 2015 sous la référence de dépôt L150039359, à la fonction de représentant permanent de Lux Business Management S.à r.l., agissant elle-même comme gérant de la Société.

Cette disposition n'étant pas nécessaire car l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ne s'appliquent pas aux «Société à responsabilité limitée».

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015178952/18.

(150199028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

EOS INSTITUTE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.119.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 23 octobre 2015

Transfert de siège social

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy au L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté avec effet immédiat.

Révocation d'un gérant et nomination d'un nouveau gérant

Les associés décident de révoquer Monsieur Czéro LÁSZLO de sa fonction de gérant avec effet immédiat et décident de nommer en qualité de gérant unique, avec effet au 23/10/2015 et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul AGNES

Né le 25/08/1941 à Ettelbrück (Luxembourg)

Demeurant professionnellement L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179039/19.

(150198979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Cardoso & Fils - Facades et Plafonnage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Ubersyren, 51, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 147.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015178968/10.

(150198948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Cuzco, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.493.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 octobre 2015 qu'il est mis fin au mandat de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015179002/13.

(150199629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

CFSA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.934.

Extrait des résolutions prises en date du 26 mai 2015 lors de la réunion du Conseil d'Administration

- Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen, administrateur de catégorie A, est nommé Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Certifié sincère et conforme

CFSA S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015178982/15.

(150199383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

CIP - it works, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 50.283.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 17 septembre 2015 à 14.30 heures

L'assemblée générale reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2021 le mandat de l'administrateur unique Monsieur Patrick JOST, né à Saarbrücken (D) le 05.08.1975, demeurant à L - 6947 Niederanven, 55, Rue Gabriel Lippmann.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société A3T S.A. étant venu à échéance est nommé au poste de commissaires aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2021, Madame Kristina RASMUSSEN, née à Tarnby (Danemark) le 27.05.1982, demeurant à L - 6947 Niederanven, 55, Rue Gabriel Lippmann. Son mandat se terminera en l'an 2021

Pour extrait sincère et conforme

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015178987/16.

(150198885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

CarXpert S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach - Hall 1.

R.C.S. Luxembourg B 173.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178942/9.

(150199337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178946/10.

(150198848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Dok, Société Anonyme.

Siège social: L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 93.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015179017/10.

(150198935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Cofely Axima Refrigeration, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 16-18, ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.392.

Les comptes annuels de la société de droit étranger Succursale(s) luxembourgeoise(s) de COFELY AXIMA REFRIGERATION NV/SA au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015178992/12.

(150199332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Digital Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 81.398.

EXTRAIT

Les actionnaires de la société DIGITAL CONSULTING COMPANY SA, avec son siège social à L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss, RCSL B 813 98, ont décidé de déposer leurs actions anonymes auprès de la société J&N, Cabinet d'expertise comptable S.à.r.l., avec siège social à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro: RSCL B 164 307

DIGITAL CONSULTING COMPANY SA

Référence de publication: 2015179004/13.

(150199048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Bridan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 16, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 112.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179587/9.

(150199607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Carrelage Simonis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 151.349.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 04.11.2015.

Référence de publication: 2015179605/10.

(150199929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Chinese King S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 30.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chinese King S.à r.l.

Référence de publication: 2015179642/10.

(150200291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Camso Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.961.

Les comptes consolidés au 31 mars 2015 de la Société-Mère «Camso Inc» (anciennement «Camoplast Solideal Inc») ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'article 316 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179592/11.

(150200052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Auxila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.745.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 03.11.2015.

Für: *AUXILA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015179548/14.

(150199494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 149.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179566/9.

(150200410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Auxilium Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 8, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 191.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179550/10.

(150199637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Carrelage Simonis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 151.349.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, den 04.11.2015.

Référence de publication: 2015179606/10.

(150199930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

H & M Promotion, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 152.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 06 novembre 2015.

Pour H&M PROMOTION S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015180521/12.

(150201283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

C.L.I.I., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8445 Steinfort, 11, Cité Mont Rose.
R.C.S. Luxembourg B 68.891.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 30 octobre 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Pour C.L.I.I. S.à r.l.

Les gérants

Référence de publication: 2015179651/13.

(150200177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Group Pilot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 183.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015180498/10.

(150201090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Holding Blanc Bleu 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 172.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180533/10.

(150200754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Hydre Éditions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Luxembourg, 12, rue Biergerkraiz.
R.C.S. Luxembourg B 168.411.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ian De Toffoli

Le gérant

Référence de publication: 2015180536/11.

(150200496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Euro Invest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 71.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO INVEST MANAGEMENT S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015180443/11.

(150200789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

H.P. Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 152.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 06 novembre 2015.

Pour HP PARTICIPATIONS S.A R.L.

FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015180524/12.

(150201282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 896.375,49.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.055.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, acte publié au Mémorial C, no 3015 du 28 décembre 2007.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2015179107/14.

(150199453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Corrib Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.124,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.065.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of October,
Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Clare Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 197.048, (the Sole Shareholder),

represented by Ms Anne de Bourcy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Corrib Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of USD 20,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.065 (the Company). The Company was incorporated on 20 Mai 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1828, on 22 July 2015. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the date of incorporation.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Conversion of the currency of the share capital of the Company from USD to GBP at the exchange rate applicable on 13 October 2015 so that the share capital be set at GBP 13,124 (thirteen thousand one hundred and twenty-four British pounds);

(2) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned changes;

(3) Granting of powers; and

(4) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from US dollars (USD) to British pounds (GBP), on the basis of the exchange rate displayed on 13 October 2015 on the website www.xe.com, which is set at USD 1 (one US dollar) for GBP 0.6562 (zero point six thousand five hundred and sixty-two British pounds).

The Sole Shareholder acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is set at GBP 13,124 (thirteen thousand one hundred and twenty-four British pounds) represented by 13,124 (thirteen thousand one hundred and twenty-four) shares, with a nominal value of GBP 1 (one British pound) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 13,124 (thirteen thousand one hundred and twenty-four British pounds), represented by 13,124 (thirteen thousand one hundred and twenty-four) shares having a nominal value of GBP 1 (one British pound) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and to authorise any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to record and sign the changes made under the above resolutions to the amount and currency of the share capital and the number of shares in the share register, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Clare Acquisitions S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.048 (l'Associé Unique),

ici représentée par Anne de Bourcy, avocate, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Corrib Acquisitions S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.065 (la Société). La Société a été constituée le 20 mai 2015 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1828, daté du 22 juillet 2015. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la date de la constitution.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1) Conversion en livres sterling (GBP) de la devise du capital social de la Société actuellement exprimée en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) sur la base du taux de change applicable au 13 octobre 2015 afin que le capital social soit fixé à 13.124 GBP (treize mille cent vingt-quatre livres sterling);

2) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus;

3) Délégation de pouvoir; et

4) Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir en livres sterling (GBP) la devise du capital social de la Société actuellement exprimée en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) sur la base du taux de change indiqué au 13 octobre 2015 sur le site

internet www.xe.com, selon lequel 1 USD (un dollar) correspond à 0,6562 GBP (zero virgule six mille cinq cent soixante-deux livres sterling).

L'Associé Unique constate qu'en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est établi à 13.124 GBP (treize mille cent vingt-quatre livres sterling) représenté par 13.124 (treize mille cent vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 13.124 GBP (treize mille cent vingt-quatre livres sterling) et est représenté par 13.124 (treize mille cent vingt-quatre) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, de procéder aux changements intervenus ci-dessus au montant et à la devise du capital social ainsi que le nombre de parts sociales dans le registre de parts sociales et d'effectuer toute formalité y afférente.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de ladite partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. de Bourcy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/23999. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177367/128.

(150196851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

CCP III Dartford JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 195.724.

Par résolutions signées en date du 20 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet au 12 octobre 2015;

2. Nomination de Romain Delvert, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 12 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178179/15.

(150198620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

GGE MG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 802.718,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.884.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. PEP VI GGE Cayman L.P., an exempted limited partnership, organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-68024, acting through its general partner PEP VI GGE GP Limited, an exempted limited company, organised under the laws of Cayman Island, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC-272680

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 19 October 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

2. Mr. Sébastien Ferrand, manager, born on 15 September 1977 in Oullins (France), residing at 21, place de la République, 75003 Paris, France,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 19 October 2015 (such proxy to be registered together with the present deed), and

3. Mr. Olivier Sercq, manager, born on 21 June 1975 in Boulogne-Billancourt (France), residing at 6, avenue Marcel Doret, 75016 Paris, France,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 19 October 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

PEP VI GGE Cayman L.P., prenamed, being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of GGE MG S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg.

The articles of association of the Company have been amended on 19 October 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the ninety-three thousand seven hundred eighty-two (93,782) ordinary shares and all the seven hundred thousand (700,000) class A shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of seven hundred ninety-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars (USD 793,782) to eight hundred and two thousand seven hundred eighteen (USD 802,718) by the issue of eight thousand nine hundred thirty-six (8,936) ordinary shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) (together the “New Shares”), for a total subscription price of one hundred thirty-six thousand two hundred seventy-four US Dollars (USD 136,274.-) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares and payment of the Subscription Price by the subscribers by way of a contribution in kind consisting of six thousand three hundred thirty (6,330) shares in issue in Studialis a French société par actions simplifiée with a share capital of 3,445,856.60 euros, whose registered office is at 13 rue Saint Ambroise, 75011 Paris, France, and whose identification number is 501 168 223 RCS Paris for an aggregate amount of one hundred thirty-six thousand two hundred seventy-four US Dollars (USD 136,274) (the “Contribution in Kind”); approval of the valuation of the Contribution in Kind at one hundred thirty-six thousand two hundred seventy-four US Dollars (USD 136,274); allocation of the amount corresponding to the nominal value of the New Shares of an amount of eight thousand nine hundred thirty-six USD Dollars (USD 8,936) so issued to the share capital and an amount of one hundred twenty-seven thousand three hundred thirty-eight US Dollars (USD 127,338) to the freely distributable share premium account relating to the ordinary shares;

2. To amend and restate article 5.1 of the articles of association of the Company, to reflect the increase of the share capital of the Company as set forth below:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at eight hundred and two thousand seven hundred eighteen (USD 802,718) divided into:

- one hundred and two thousand seven hundred eighteen (102,718) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and
- seven hundred thousand (700,000) class A shares (the “A Shares”);

(together the “Shares”) with a nominal value of one US Dollar (USD1) each and such rights, obligations and terms as set forth in the present Articles.”

After consideration the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of seven hundred ninety-three thousand seven hundred eighty-two US Dollars (USD 793,782.-) to eight hundred and two thousand seven hundred eighteen (USD 802,718.-) by the issue of eight thousand nine hundred thirty-six (8,936) ordinary shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) (together the “New Shares”) for an aggregate subscription price of one hundred thirty-six thousand two hundred seventy-four US Dollars (USD 136,274.-) (the “Subscription Price”).

The Subscribers fully paid the Subscription Price by a contribution in kind consisting of six thousand three hundred thirty (6,330) shares in issue in Studialis a French société par actions simplifiée with a share capital of 3,445,856.60 euros, whose registered office is at 13 rue Saint Ambroise, 75011 Paris, France, and whose identification number is 501 168 223 RCS Paris for an aggregate amount of one hundred thirty-six thousand two hundred seventy-four US Dollars (USD 136,274.-), “Contribution in Kind”).

The Subscribers, all here represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, prenamed, thereupon subscribed for the New Shares so issued as set forth in the table below.

Subscribers	Number of shares of Studialis contributed	Number of ordinary shares to be subscribed	Amount of the Contribution in Kind in USD
Sébastien Ferrand, prenamed	4,220	5,958	USD 90,859.50 of which USD 5,958.- shall be allocated to the share capital and USD 84,901.50 the share premium account relating to the ordinary shares
Olivier Sercq, prenamed	2,110	2,978	USD 45,414.50 of which USD 2,978.- shall be allocated to the share capital and USD 42,436.50 the share premium account relating to the ordinary shares
TOTAL	6,330	8,936	USD 136,274.- of which USD 8,936.- shall be allocated to the share capital and USD 127,338.- shall be allocated to the share premium account relating to ordinary shares

The Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 21 October 2015.

The conclusion of such report reads as follows:

“The Board of Managers agrees that the value of the Contribution in Kind in consideration for the issue of 8,936 ordinary shares in the Company with a nominal value of USD 1 is at least equal to the subscription price of the 8,936 new ordinary shares to be issued by the Company and the allocation to the share premium account of the Company.”

The subscribers resolved to value the Contribution in Kind at one hundred thirty-six thousand two hundred seventy-four US Dollars (USD 136,274.-).

The subscribers declare that they are the holders and owners of the Contribution in Kind and that there are no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the subscribers' ownership to the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the amount corresponding to the nominal value of the New Shares of an amount of eight thousand nine hundred thirty-six USD Dollars (USD 8,936.-) so issued to the share capital and an amount of one hundred twenty-seven thousand three hundred thirty-eight US Dollars (USD 127,338.-) to the freely distributable share premium account relating to the ordinary shares as described in the table above.

The Sole Shareholder acknowledged and approved that the new shareholders pursuant to the above resolutions are inscribed on the attendance list in order to participate in the extraordinary general meeting and to vote on the remaining item of the agenda.

Second resolution

It is resolved to amend and restate article 5.1 of the articles of association of the Company in order to provide for the above resolution in the form set forth under item 2. of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties' proxy-holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparus:

1. PEP VI GGE Cayman L.P., une exempted limited partnership, organisée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège social est situé à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro MC-68024, agissant par l'intermédiaire de son General partner PEP VI GGE GP Limited, une société en commandite exonérée exempted limited partnership, organisée selon les lois des Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-272680

représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 19 octobre 2015 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte),

2. M. Sébastien Ferrand, gérant, né le 15 septembre 1977 à Oullins (France), résidant à 21, place de la République, 75003 Paris, France,

représenté par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 19 octobre 2015 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte), et

3. M. Olivier Sercq, gérant, né le 21 juin 1975 à Boulogne-Billancourt (France), résidant à 6, avenue Marcel Doret, 75016 Paris, France,

représenté par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, en vertu d'une procuration en date du 19 octobre 2015 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte).

PEP VI GGE Cayman L.P., prénommée, étant l'associé unique (l'“Associé Unique”) de GGE MG S.à.r.l. (la “Société”), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 19 octobre 2015 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes ont déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. l'Associé Unique détient la totalité des quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux (93.782) parts sociales ordinaires et la totalité des sept cent mille (700.000) parts sociales de catégorie A émises par la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les décisions seront prises sont les suivants:

Agenda

3. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux Dollars US (793.782,- USD) à huit cent deux mille sept cent dix-huit Dollars US (802.718,- USD) par l'émission de huit mille neuf cent trente-six (8.936) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar US (1,- USD) (ensemble les “Nouvelles Parts Sociales”), pour un prix total de souscription de cent trente-six mille deux cent soixante-quatorze Dollars US (136.274,- USD) (le “Prix de Souscription”); souscription aux Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription par le biais d'un apport en nature consistant en six mille trois cent trente (6.330) actions émises par Studialis une société française par actions simplifiée avec un capital social de 3.445.856,60 euros, dont le siège social est situé à 13 rue Saint Ambroise, 75011 Paris, France, et dont le numéro d'immatriculation est 501 168 223 RCS Paris pour un montant total de cent trente-six mille deux cent soixante-quatorze Dollars US (136.274,- USD) (l'“Apport en Nature”); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à cent trente-six mille deux cent soixante-quatorze Dollars US (136.274,- USD); affectation du montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de huit mille neuf cent trente-six Dollars US (8.936,- USD) ainsi émise au capital social et un montant de cent vingt-sept mille trois cent trente-huit Dollars US (127.338,- USD) à la prime d'émission librement distribuable relatif aux parts sociales ordinaires;

4. Modification et reformulation de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société comme indiqué ci-dessous:

“ 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent deux mille sept cent dix-huit Dollars US (802.718,- USD) divisé en:

- Cent deux mille sept cent dix-huit (102.718) parts sociales ordinaires (les “Parts Sociales Ordinaires”); et
 - Sept cent mille (700.000) parts sociales de catégorie A (les “Parts Sociales A”);
- (ensemble les “Parts Sociales”) avec une valeur nominale d'un Dollar US (1,- USD) chacune et assortie de droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.”

Après examen l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-deux Dollars US (793.782,- USD) à huit cent deux mille sept cent dix-huit Dollars US (802.718,- USD) par l'émission de huit mille neuf cent trente-six (8.936) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar US (1,-USD) (ensemble les “Nouvelles Parts Sociales”) pour un prix de souscription total de cent trente-six mille deux cent soixante-quatorze Dollars US (136.274,-USD) (le “Prix de Souscription”).

Les Souscripteurs ont payé intégralement le Prix de Souscription par un apport en nature consistant en six mille trois cent trente (6.330) actions émises par Studialis une société française par actions simplifiée avec un capital social de 3.445.856,60 euros, dont le siège social est situé à 13 rue Saint Ambroise, 75011 Paris, France, et dont le numéro d'immatriculation est 501 168 223 RCS Paris pour un montant total de cent trente-six mille deux cent soixante-quatorze Dollars US (136.274,-USD) (l'“Apport en Nature”).

Les Souscripteurs, tous représentés par Maître Anna Hermelinski-Ayache, prénommée, ont dès lors souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Nombre d'actions de Studialis apportées	Nombre de parts sociales ordinaires à souscrire	Montant de l'Apport en Nature en USD
Sébastien Ferrand, prénommé	4.220	5.958	90.859,50 USD dont 5.958.- USD seront affectés au capital social et 84.901,50 USD à la prime d'émission relative aux parts sociales ordinaires
Olivier Sercq, prénommé	2.110	2.978	45.414,50 USD dont 2.978.- USD seront affectés au capital social et 42.436,50 USD affectés à la prime d'émission relative aux parts sociales ordinaires
TOTAL	6.330	8.936	136.274,- USD dont 8.936 USD seront affectés au capital social et 127.338,- USD à la prime d'émission relative aux parts sociales ordinaires

L'Apport en nature a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société en date du 21 octobre 2015.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

“Le Conseil de Gérance convient que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie de l'émission des 8.936 parts sociales ordinaires de la Société avec une valeur nominale d'un 1 USD est au moins égale au prix de souscription des 8.936 nouvelles parts sociales ordinaires à émettre par la Société et l'affectation à la prime d'émission de la Société.”

Les souscripteurs ont évalué l'Apport en Nature à cent trente-six mille deux cent soixante-quatorze Dollars US (136.274,- USD).

Les souscripteurs déclarent être les détenteurs et propriétaires de l'Apport en Nature et qu'il n'y a pas d'empêchements au transfert concerné à la Société. La preuve de la propriété de l'Apport en Nature par les souscripteurs a été montrée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a décidé d'affecter le montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de huit mille neuf cent trente-six Dollars USD (8.936,- USD) ainsi émises au capital social et un montant de cent vingt-sept mille trois cent trente-huit Dollars US (127.338,- USD) au compte prime d'émission librement distribuable relatif aux parts sociales ordinaires décrites dans le tableau ci-dessus.

L'Associé Unique a reconnu et approuvé que les nouveaux associés conformément aux résolutions qui précèdent, sont inscrits sur la feuille de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et de voter sur les points suivants de l'ordre du jour.

Second résolution

Il a été décidé de modifier et reformuler l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus dans les formes indiquées au point 2 de l'ordre du jour ci-avant.

167584

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à mille trois cents Euro (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33441. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177530/240.

(150197477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Ecusa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 201.082.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WW INVESTMENTS LLC, having its registered office at 1000 Walnut Street, Suite 1400, Kansas City, MO 64106, Missouri, USA, registered with the Missouri Secretary of State under number LC1151846,

represented by Mrs. Catherine L'HOTE-TISSIER, attorney-at-law, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, by virtue of a proxy under private seal given on October 22, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited company and to draw up its Articles of Association as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") (hereinafter the "Company") which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended (hereinafter the "Law") as well as by the present articles (hereinafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "ECUSA LUXEMBOURG S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of its sole director or in case of a plurality of directors, by the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors").

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of its sole director or, in case of a plurality of directors, by the Board of Directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders acting at a meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and have developed these securities and patents.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, advances, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

It may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property or otherwise.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000,-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100,- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors - Statutory auditors

Art. 6. The Company may be managed by one director at its sole discretion as long as it will have a sole shareholder.

In case the Company has two or more shareholders, three directors at least will be appointed by the shareholders acting at the general meeting of shareholders. If several directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the shareholders acting at a general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the shareholders acting at a general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of Law. In this case the shareholders may ratify the election of such director at the next general meeting of shareholders.

Art. 7. In case of a plurality of directors, the Board of Directors chooses a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 8. The sole director or, in case of a plurality of directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders by the Law or by the present Articles, fall within the competence of the sole director or the Board of Directors as the case may be.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

Art. 10. The sole director or, in case of a plurality of directors, the Board of Directors may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected, as the case may be, from the members of the Board of Directors or not, either shareholders or not.

Art. 11. Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the signature of its sole director, and in case of a plurality of directors, by the joint signatures of two directors, or by the sole signature of the delegate of the Board of Directors acting within the limits of his powers pursuant to article 9 of the present Articles, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole director or by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present Articles. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one director, whose signature legally commits the Company.

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the shareholders acting at a general meeting of shareholders, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the shareholders acting at a general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 13. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of shareholders under section IV paragraph 5 of the Law.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the whole body of shareholders.

Subject to the provisions of article 8, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 14. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday of the month of May at 2.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 15. The sole director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the written request of shareholders representing one-tenth of the Company's share capital.

Art. 16. Each share entitles the record holder thereof to the casting of one vote on each matter submitted to the vote of the shareholders. The Company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirement

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting of shareholders.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the shareholders acting at a general meeting of shareholders.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders acting at a general meeting of shareholders at which a quorum is present, upon the vote required to approve an amendment of the Articles under the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the shareholders at a general meeting of shareholders, which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The Law shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on the 31st December of 2015.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2016.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

WW INVESTMENTS LLC, prenamed:	310,- shares
-------------------------------------	--------------

TOTAL:	310,- shares
--------------	--------------

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000,- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,500.-

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting of shareholders and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three directors.

The following have been elected as directors:

- Mr. Davis WITTIG, company director, born on July 5, 1989 in New York, residing in 200 W. 67th Street, Apt. 40A, New York, NY 10023, USA

- Mr. Vasileios SOTIROPOULOS, consultant, born on August 13, 1975 in Thessaloniki, residing in 22 Solomou Str., Neo Psychiko 15451, Athens, Greece,

- Mrs. Evangelia ZEMPILI, international projects director, born on March 25, 1972 in Thessaloniki, residing in 35 D. Gounari Str., 15343 Athens, Greece

Their mandate shall expire immediately after the annual general meeting of shareholders of 2021.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor: B.A. TAX ACCOUNTANTS S.A., having its registered office at L-1820 Luxembourg, 17, rue Jans, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173086.

His mandate shall expire immediately after the annual general meeting of shareholders of 2021.

Third resolution

The Company's registered office is located at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WW INVESTMENTS LLC, établie et ayant son siège social à 1000 Walnut Street, Suite 1400, Kansas City MO 64106, Missouri, USA, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Missouri sous le numéro LC1151846,

représentée par Mme. Catherine L'HOTE-TISSIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par la personne comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société anonyme et en arrêter les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi») de même que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»)

La Société adopte la dénomination " ECUSA Luxembourg S.A."

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'administration de la Société (ci-après le «Conseil d'administration»), la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la Société pourra être transféré à tout autre endroit de la commune du siège sur simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations.

Elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a deux ou plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un Conseil d'Administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la Loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires pourra ratifier l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 7. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration élira un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 8. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Art. 10. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateur, le Conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux, y compris par procuration, pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis, suivant le cas, dans ou hors du Conseil d'administration, associés ou non.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs conférés en vertu des dispositions de l'article 9 des Statuts, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés, y compris par procuration, par l'administrateur unique ou par le Conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des Statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la Loi.

Toutes décisions prises par l'actionnaire unique devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 8, l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut être convoquée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'administration ou le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins 1/10 (un dixième) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à son détenteur conformément au registre à une voix sur chaque point soumis au vote des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La Loi trouvera application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

WW INVESTMENTS LLC, prénommée:	310,- actions
TOTAL:	310,- actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualités qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire des actionnaires à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Davis WITTIG, administrateur de sociétés, né le 5 juillet 1989 à New York, demeurant à 200 W. 67th Street, Apt. 40A, New York, NY 10023, USA,

- M. Vasileios SOTIROPOULOS, consultant, né le 13 août 1975 à Thessalonique, demeurant à 22 Solomou Str., Neo Psychiko 15451, Athènes, Grèce,

- Mme Evangelia ZEMPILI, directrice de projets internationaux, née le 25 mars 1972 à Thessalonique, demeurant à 35 D. Gounari Str., 15343 Athènes, Grèce.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: la société B.A. TAX ACCOUNTANTS S.A., établie et ayant son siège social à L-1820 Luxembourg, 17, rue Jans, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173086.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2021.

Troisième résolution:

Le siège social de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. L'HOTE-TISSIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34086. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177456/384.

(150197435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Sette Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.782.

Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 7 septembre 2015

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Il est à noter que le siège social de l'administrateur Director S.à r.l. ainsi que l'adresse de sa représentante Mme Angela Kretz ont été transférés du 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Il est également à noter que l'adresse de l'administrateur M. Marc Van Hoek est désormais 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Il est à noter que le siège social du commissaire aux comptes LUXFIDUCIA S.à r.l. est désormais au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179339/17.

(150199138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Socagex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9640 Boulaide, 10, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 154.974.

Les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boulaide, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015180152/11.

(150200277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Galileo Global Education Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.670.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 149.441.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of October.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Galileo GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 185867 acting in its own name and on behalf of Galileo Global Education Investment S.C.Sp., a société en commandite spéciale, having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B186077,

Represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

Being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Galileo Global Education Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2433 of 15 December 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149441.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 16 October 2015 by a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

the Sole Shareholder holds all the seventy thousand (70,000) ordinary shares, fifty thousand (50,000) Class A shares, fifty thousand (50,000) Class B shares, fifty thousand (50,000) Class C shares, fifty thousand (50,000) Class D shares, fifty thousand (50,000) Class E shares, and fifty thousand (50,000) Class F shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

1. Increasing the issued share capital of the Company from its current amount of three hundred seventy thousand Euro (EUR 370,000.-) to six million six hundred seventy thousand Euro (EUR 6,670,000.-) by the issue of one million fifty thousand (1,050,000) Class A shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class B shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class C shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class D shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class E shares, and one million fifty thousand (1,050,000) Class F shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (together the "New Shares") for a total subscription price of sixty-one million two hundred thousand (EUR 61,200,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder; payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of:

(i) a contribution in cash of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000), allocation of the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000) to the freely distributable share premium account of the Company; and

(ii) incorporation of reserves of the Company of sixty million Euro (EUR 60,000,000) out the freely distributable account number 115 of the Company to the share capital of the Company for an amount of six million Euro (EUR 6,000,000) and allocation of an amount of fifty-four million Euro (EUR 54,000,000) to the freely distributable share premium account of the Company.

2. To amend and restate articles 5, 15 and 19 of the articles of association of the Company in order to provide for the rights and obligations of the various classes of shares and reflect the increase of the share capital of the Company as set forth below:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at six million six hundred seventy thousand Euro (EUR 6,670,000.-) divided into:

- seventy thousand (70,000) ordinary shares;
- one million one hundred thousand (1,100,000) class A shares,
- one million one hundred thousand (1,100,000) class B shares,
- one million one hundred thousand (1,100,000) class C shares,
- one million one hundred thousand (1,100,000) class D shares,
- one million one hundred thousand (1,100,000) class E shares,
- one million one hundred thousand (1,100,000) class F shares,

each being a “share” and all being the “shares”, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 Repurchase

5.3.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.3.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.3.3 Each Class of shares may only be repurchased within the respective Class Periods and gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class of shares relates pursuant to the present article:

- the period for Class A shares is the period starting on 21 October 2015 and ending no later than 31 December 2016 (the “Class A Period”);
- the period for Class B shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than 31 December 2017 (the “Class B Period”);
- the period for Class C shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than 31 December 2018 (the “Class C Period”);
- the period for Class D shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than 31 December 2019 (the “Class D Period”);
- the period for Class E shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than 31 December 2020 (the “Class E Period”); and
- the period for Class F shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than 31 December 2021 (the “Class F Period”).

5.3.4 In the event a Class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class F Period and the Classes of shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.3.3 shall come in the order of Class A to Class F (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of shares and shall continue to end on the day such as initially defined above.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Cancellation Amount as determined by the general meeting of members) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of members and approved by the general meeting of the members of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. For the avoidance of doubt, the board can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves/share premium either in part or in totality. The Cancellation Amount for each of the Classes F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the members of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount or than the Available Liquidities.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.”

“ **Art. 15. Distributions.**

15.1 Out of the annual net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3 The general meeting of the members may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4 The share premium account, if any, may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid (or accrued) as follows:

(i) Each ordinary share shall entitle to a dividend in an amount not less than seven per cent (7 %) per annum of the nominal value of such share, then,

(ii) each Class A share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than one per cent (1 %) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each Class B share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than two per cent (2%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each Class C share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than three per cent (3 %) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each Class D share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than four per cent (4%) per annum of the nominal value of such share,

(vi) each Class E share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than five per cent (5 %) per annum of the nominal value of such share,

(vii) each Class F share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than six per cent (6%) per annum of the nominal value of such share, and

(viii) the balance of the total distributed amount shall be allocated pro rata in its entirety to the holders of the Classes of shares in issue upon a decision of the general meeting of the shareholders of the Company.”

“ **Art. 19. Definitions.**

Available Amount

means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any share premium or any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) the profit entitlement of the Classes of shares as provided for under article 15.5 (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and any freely distributable reserves

	CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled
	L = losses (including carried forward losses)
	LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
	PE = the profit entitlement of shares as provided for under article 15.5
Available Liquidities	means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of any other kind held by the Company.
Cancellation Amount	Means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount or the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).
Classes	means the class A shares, the class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares and the Class F shares, and each of the Classes, a "Class".
Class Period	means the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period and the Class F Period.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.

After consideration the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of three hundred seventy thousand Euro (EUR 370,000.-) to six million six hundred seventy thousand Euro (EUR 6,670,000.-) by the issue of one million fifty thousand (1,050,000) Class A shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class B shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class C shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class D shares, one million fifty thousand (1,050,000) Class E shares, and one million fifty thousand (1,050,000) Class F shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (together the "New Shares") for a total subscription price of sixty-one million two hundred thousand (EUR 61,200,000.-) (the "Subscription Price").

The Sole Shareholder thereupon subscribed for the New Shares so issued for the Subscription Price by way of:

(i) a contribution in cash of one million two hundred thousand (EUR 1,200,000.-), evidence of the contribution in cash was shown to the notary;

and

(ii) incorporation of reserves of the Company of sixty million Euro (EUR 60,000,000.-) out the freely distributable account number 115 of the Company.

The existence and the value of the said reserves have been certified to the undersigned notary by an interim balance sheet as per 20 October 2015.

The Sole Shareholder resolved to allocate

(i) from the contribution in cash: an amount corresponding to the nominal value of the New Shares of an amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) so issued to the share capital and an amount of nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) to the freely distributable share premium account of the Company and

(ii) from the incorporation of the reserves of the Company: an amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-) to the share capital and an amount of fifty-four million Euro (EUR 54,000,000.-) to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate articles 5, 15 and 19 of the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the rights and obligations of the various classes of shares in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro (€ 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Galileo GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185867 agissant au nom et pour le compte de Galileo Global Education Investment S.C.Sp., une société en commandite spéciale, ayant son siège social au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg sous le numéro B186077,

Représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la mandataire susnommée et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Galileo Global Education Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») numéro 2433 du 15 décembre 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149441.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 16 octobre 2015 par un acte de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

l'Associé Unique détient l'ensemble des soixante-dix mille (70.000) parts sociales ordinaires, cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe A, cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe B, cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe C, cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe D, cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe E et cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe F, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) à six millions six cent soixante-dix mille euros (6.670.000,- EUR) par l'émission de (i) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe A, (ii) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe B, (iii) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe C, (iv) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe D, (v) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe E et (vi) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de soixante et un millions deux cent mille euros (61.200.000,- EUR) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les associés; paiement du Prix de Souscription par l'associé unique par le biais:

(i) d'un apport en numéraire d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), attribution du montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social et d'un montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société, et

(ii) de l'incorporation de réserves de la Société de soixante millions d'euros (60.000.000,- EUR) du compte 115 librement distribuable de la Société au capital social de la Société pour un montant de six millions d'euros (6.000.000,- EUR) et allocation d'un montant de cinquante-quatre millions d'euros (54.000.000,- EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

2. Modification et refonte des articles 5, 15 et 19 des statuts de la Société, afin de prévoir les droits et obligations des différentes classes de parts sociales de celles-ci et de refléter l'augmentation du capital social de la Société comme ci-dessous:

“ Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à six millions six cent soixante-dix mille euros (6.670.000,- EUR) divisé en:

- soixante-dix mille (70,000) parts sociales ordinaires;

- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe A,
- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe B,
- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe C,
- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe D,
- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe E,
- un million cent mille (1.100.000) parts sociales de classe F,

chacune étant une «part sociale» et toutes étant les «parts sociales», chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Rachat

5.3.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition que cette annulation porte sur l'intégralité d'une ou de plusieurs Classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Classe(s).

5.3.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de parts sociales, les détenteurs de parts sociales de la (des) Classe(s) annulée(s) et rachetée(s) recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la (des) Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.3.3 Chaque Classe de parts sociales peut être seulement rachetée dans les Périodes de Classe respectives et donne à leur détenteur, proportionnellement à leur participation dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, droit au Montant Disponible pour la période considérée à laquelle la Classe de parts sociales se rapporte en vertu du présent article:

- la période pour les parts sociales de Classe A est la période commençant le 20 octobre 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe A»);

- la période pour les parts sociales de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe B»);

- la période pour les parts sociales de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe C»);

- la période pour les parts sociales de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe D»);

- la période pour les parts sociales de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe E»); et

- la période pour les parts sociales de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe F»);

5.3.4 Dans le cas où une Classe de parts sociales n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe auront droit, dans le cas d'un rachat et d'une annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), laquelle commencera le jour suivant la dernière Période de Classe en date (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe F et les Classes de parts sociales non rachetées et non annulées dans leur Période conformément à l'article 5.3.3 viendront dans l'ordre allant de la Classe A à la Classe F (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée auparavant).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe de parts sociales interviendraient avant le dernier jour de sa Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) respective, la Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Classe de parts sociales et se poursuivra pour se terminer le jour tel qu'initialement déterminé ci-dessus.

5.4 En cas de réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée de parts sociales recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Afin d'éviter tout doute, le conseil peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables/la prime d'émission en tout ou partie. Le Montant d'Annulation pour chacune des Classes F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de ladite Classe à

moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible ou aux Liquidités Disponibles.

5.4.3 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et payable par la Société. La Société peut honorer son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.»

« **Art. 15. Distributions.**

15.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées ci-après.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par les gérants ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

15.4 Le compte de prime d'émission, le cas échéant, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

15.5 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé (ou capitalisé) comme suit:

(i) Chaque part sociale ordinaire aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à sept pourcent (7%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(ii) chaque part sociale de Classe A (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à un pourcent (1%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(iii) chaque part sociale de Classe B (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à deux pourcent (2 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(iv) chaque part sociale de Classe C (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à trois pourcent (3%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(v) chaque part sociale de Classe D (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à quatre pourcent (4%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(vi) chaque part sociale de Classe E (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à cinq pourcent (5%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(vii) chaque Part Sociale de Classe F (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à quatre virgule six pourcent (6%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, et

(viii) le solde du montant total distribué devra être alloué au prorata dans son intégralité aux détenteurs des Classes de parts sociales émises sur décision de l'assemblée générale des associés de la Société.»

« **Art. 19. Définitions.**

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission ou toute réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de parts sociales devant être annulée mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés et (iii) la participation bénéficiaire des Classes de parts sociales telle que prévue à l'article 15.5, de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + OL + PB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et toute réserve librement distribuable

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

OL = toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.

PB = la participation bénéficiaire des parts sociales telle que prévue à l'article 15.5

Liquidités Disponibles

signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme dont l'échéance résiduelle dépasse six (6) mois), (ii) tout instrument du

	marché monétaire facilement négociable, toute obligation et tout titre obligataire, et toute créance qui selon le conseil de gérance sera payée à la Société à court terme moins toute dette ou autre créance de la Société devant être remboursée dans les six (6) mois au plus tard déterminée sur la base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée et (iii) tout actif tel que des actions, parts ou titres de toute autre nature détenus par la Société.
Montant d'Annulation	Signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée, à condition que ce Montant d'Annulation ne puisse pas être supérieur au Montant Disponible ou aux Liquidités Disponibles se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période) concernée.
Classes	signifie les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F, et chacune des Classes, une «Classe».
Période de Classe	signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E et la Période de Classe F.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date intervenant au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de parts sociales concernée.
Après considération, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:	

Première résolution

L'Associé Unique à décider d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,-EUR) à six millions six cent soixante-dix mille euros (6.670.000,- EUR) par l'émission de (i) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe A, (ii) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe B, (iii) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe C, (iv) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe D, (v) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe E et (vi) un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de soixante et un millions deux cent mille euros (61.200.000,- EUR).

L'Associé Unique à dès lors souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises par le biais:

(i) d'un apport en numéraire d'un million deux cent mille euros (1.200.000,-EUR), la preuve de l'apport en numéraire a été montrée au notaire;

et

(ii) de l'incorporation de réserves de la Société de soixante millions d'euros (60.000.000,- EUR) du compte 115 librement distribuable de la Société.

L'existence et la valeur des dites réserves a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan intermédiaire en date du 20 octobre 2015.

L'Associé Unique a décidé d'attribuer

(i) à partir de la contribution en numéraire: le montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) ainsi émises au capital social et un montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société et

(ii) à partir de l'incorporation de réserves de la Société: un montant de six millions d'euros (6.000.000,- EUR) au capital social et un montant de cinquante-quatre millions d'euros (54.000.000,- EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et reformuler les articles 5, 15 and 19 des statuts de la Société afin de prévoir les droits et obligations des différentes classes de parts sociales et refléter l'augmentation du capital social de la Société tels qu'énoncés au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33440. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177514/454.

(150197442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

ACSMF Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.828.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joanna Gosselin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 août 2015;

2. Nomination d'Alfonso Caci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178895/15.

(150199614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Inlico Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 882.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.739.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second of October,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UTH Russia Limited, with registered office at Poseidonos, 1, LEDRA BUSINESS CENTRE, Egkomi, 2406, Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus register, Nicosia under number 251535, (hereafter the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of "Inlico Holding S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 164.739, incorporated on November 11th, 2011 by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 3181 of December 27th, 2011. The articles of associations of the Company have been amended for the last time on 24th of April 2011, pursuant to the deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, under number 1126 of May 14th, 2013.

II. The Company's share capital is set at six hundred thirty six million six hundred seventy nine thousand seven hundred seventy six point seventy five Russian Roubles (RUB 636,679,776.75) represented by one billion five hundred seventy nine million eight hundred forty nine thousand six hundred and forty eight (1,579,849,648) shares without nominal value and a share premium amounting to two billion six hundred and twenty two million three hundred thirty six thousand one hundred and ten Russian Roubles (RUB 2,622,336,110.-).

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Decision to decrease the share capital by an amount of six hundred thirty five million seven hundred ninety seven thousand seven hundred seventy six point seventy five Russian Roubles (RUB 635,797,776.75) in order to bring it from its current amount of six hundred thirty six million six hundred seventy nine thousand seven hundred seventy six point seventy five Russian Roubles (RUB 636,679,776.75) down to eight hundred eighty two thousand Russian Roubles (RUB 882,000.-) through the cancellation of one billion five hundred seventy eight million five hundred ninety nine thousand six hundred forty eight (1,578,599,648) shares without nominal value, and to decrease the share premium account by an amount of two billion six hundred twenty two million three hundred thirty six thousand one hundred ten Russian Roubles (RUB 2,622,336,110.-) down to zero (0), by way of reimbursement of three billion two hundred fifty eight million one hundred thirty three thousand eight hundred eighty six point seventy five Russian Roubles (RUB 3,258,133,886.75) to the Sole Shareholder.

The modalities of the reimbursement will be decided through a resolution of the board of managers.

To confer all powers to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholders' reimbursement.

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of the Company in order to bring this Article in line with the above resolution.

3. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the share capital by an amount of six hundred thirty five million seven hundred ninety seven thousand seven hundred seventy six point seventy five Russian Roubles (RUB 635,797,776.75) in order to bring it from its current amount of six hundred thirty six million six hundred seventy nine thousand seven hundred seventy six point seventy five Russian Roubles (RUB 636,679,776.75) down to eight hundred eighty two thousand Russian Roubles (RUB 882,000.-) through the cancellation of one billion five hundred seventy eight million five hundred ninety nine thousand six hundred forty eight (1,578,599,648) shares without nominal value equivalent to twelve thousand four hundred and six euros and forty eurocents (EUR 12,406.40) as per Oanda exchange rate on 15 October 2015, and to decrease the share premium account by an amount of two billion six hundred twenty two million three hundred thirty six thousand one hundred ten Russian Roubles (RUB 2,622,336,110.-) down to zero (0), by way of reimbursement of three billion two hundred fifty eight million one hundred thirty three thousand eight hundred eighty six point seventy five Russian Roubles (RUB 3,258,133,886.75) to the Sole Shareholder.

The modalities of the reimbursement will be decided through a resolution of the board of managers.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the shareholders' reimbursement.

Second resolution

Consequently the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at eight hundred eighty two thousand Russian Roubles (RUB 882,000.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares without nominal value.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

After having read these minutes to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such representative of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-eux octobre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

UTH Russia Limited, avec siège social à Poseidonos, 1, LEDRA BUSINESS CENTRE, Egkomi, 2406, Nicosie, Chypre, enregistrée au Registre de Chypriote de Nicosie sous le numéro 251535, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Inlico Holding S.à r.l.» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164739, constituée le 11 novembre 2011, suivant un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire, de résidence à Rambouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), sous le numéro 3181 le 27 décembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 avril 2011, suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, sous le numéro 1126 le 14 mai 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à six cent trente-six millions six cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-seize virgule soixante-quinze Roubles russes (RUB 636.679.776,75) représenté par un milliard cinq cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-neuf mille six cent quarante-huit (1.579.849.648) parts sociales sans désignation de valeur nominale et un une prime d'émission s'élevant à deux milliards six cent vingt-deux millions trois cent trente-six mille cent dix Roubles russes (RUB 2.622.336.110,-).

III. L'Associé Unique a ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social d'un montant de six cent trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-seize virgule soixante-quinze Roubles russes (RUB 635.797.776,75) afin de le porter de son montant actuel de six cent trente-six millions six cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-seize virgule soixante-quinze Roubles russes (RUB 636.679.776,75) à huit cent quatre-vingt-deux mille Roubles russes (RUB 882.000,-) par annulation d'un milliard cinq cent soixante-dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-huit (1.578.599.648) parts sociales sans désignation de valeur nominale et diminution de la prime d'émission d'un montant de deux milliards six cent vingt-deux millions trois cent trente-six mille cent dix Roubles russes (RUB 2.622.336.110,-) pour la porter à zéro (0) par remboursement à l'associé unique de trois milliards deux cent cinquante-huit millions cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-six virgule soixante-quinze Roubles russes (RUB 3.258.133.886,75).

Les modalités de remboursement seront décidées par une résolution du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs sont conférés au Conseil de Gérance pour mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires, à l'annulation des parts sociales remboursées et le remboursement des actionnaires

2. Modification subséquente des articles 5 des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la résolution qui précède.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social d'un montant six cent trente-cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-seize virgule soixante-quinze Roubles russes (RUB 635.797.776,75) afin de le porter de son montant actuel de six cent trente-six millions six cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-seize virgule soixante-quinze Roubles russes (RUB 636.679.776,75) à huit cent quatre-vingt-deux mille Roubles russes (RUB 882.000,-) équivalent à douze mille quatre cent six euros et quarante centimes d'euros (EUR 12.406,40) selon le taux de change Oanda du 15 octobre 2015 par annulation d'un milliard cinq cent soixante-dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-huit (1.578.599.648) parts sociales sans désignation de valeur nominale et diminution de la prime d'émission d'un montant de deux milliards six cent vingt-deux millions trois cent trente-six mille cent dix Roubles russes (RUB 2.622.336.110,-) pour la porter à zéro (0) par remboursement à l'associé unique de trois milliards deux cent cinquante-huit millions cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-six virgule soixante-quinze Roubles russes (RUB 3.258.133.886,75).

Les modalités de remboursement seront décidées par une résolution du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs sont conférés au Conseil de Gérance pour mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires, à l'annulation des parts sociales remboursées et le remboursement des actionnaires.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la société est fixé à huit cent quatre-vingt-deux mille Roubles russes (RUB 882.000,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire, la présente minute.

Signé: B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 26 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17820. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177573/155.

(150196887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Senso Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5425 Gostingén, 3, rue Sangels.

R.C.S. Luxembourg B 199.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015176287/14.

(150195095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

**FoodAlchemy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. b2s S.à r.l.).**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.891.

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Guy TABOURIN, indépendant, demeurant à L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets,
2. Monsieur Marc GRANDJEAN, salarié, demeurant à L-2168 Luxembourg, 82, rue de Mühlenbach,
3. Monsieur Edmond LIBENS, indépendant, demeurant à L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter

I) qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée b2s S.à r.l., avec siège social à L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 113891 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 17 janvier 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 795 du 20 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 2013, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2086 du 28 août 2013.

II) Que le capital social de la Société est fixé à seize mille euros (16.000,-EUR), représenté par cent soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Constat de cessions de parts sociales

III) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 7 octobre 2015, que Monsieur François GENESTEIX conseiller économique, demeurant à L-5364 Schrassig, 18, Aepelwee, a cédé et transporté quarante (40) de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Monsieur Marc GRANDJEAN, préqualifié.

Il résulte d'une autre cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 7 octobre 2015, que Monsieur François GENESTEIX, préqualifié, a cédé et transporté quarante (40) de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Monsieur Edmond LIBENS, préqualifié.

Il résulte d'une autre cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 7 octobre 2015, que Monsieur Guy TABOURIN, préqualifié, a cédé et transporté trente-deux (32) de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Monsieur Marc GRANDJEAN, préqualifié.

Il résulte d'une autre cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 7 octobre 2015, que Monsieur Guy TABOURIN, préqualifié, a cédé et transporté trente-deux (32) de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Monsieur Edmond LIBENS, préqualifié.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales leur cédées.

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Guy TABOURIN, préqualifié, et Monsieur François GENESTEIX, préqualifié, déclarent accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Guy TABOURIN, préqualifié, seize parts sociales	16
Monsieur Marc GRANDJEAN, préqualifié, soixante-douze parts sociales	72
Monsieur Edmond LIBENS, préqualifié, soixante-douze parts sociales	72
Total: cent soixante parts sociales	<u>160</u>

Les déclarations de cession de parts signées "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Assemblée générale extraordinaire

IV) Suite aux cessions de parts sociales actées ci-avant, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de «b2s S.à r.l.» en «FOODALCHEMY S.à r.l.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FOODALCHEMY S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la Société de L-2167 Luxembourg, 131, rue des Muguets vers l'adresse suivante:

L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.

Troisième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un restaurant et d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'organisation de spectacles et concerts;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées;

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur François GENESTEIX, préqualifié, de sa fonction de gérant de la Société.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tabourin, Grandjean, Libens, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32602. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177229/93.

(150197286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Schlass Letzebuerg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.005.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of October.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

FINDI S. à r.l., a private limited liability company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 107.315

hereby represented by Mrs Sandrine KULL, employee, residing professionally in Luxembourg,

(the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal, which after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "SCHLASS LETZEBUERG S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner required for amendments of the Articles.

2.4 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties (including its shareholders) to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties (including its shareholders).

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 In case of registered shares, a shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3 All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the Law.

6.4 A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

6.5 The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person (s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply

in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6 A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

6.7 The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended until due deposit of the shares respectively registration in the share register.

6.8 The company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of June at 9:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg Law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not

be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice of any meeting of the Board of Directors containing the agenda shall be given to all directors in writing or by telegram or telefax or e-mail at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the individual signature of the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, FINDI S. à r.l., pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 4 (four) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

Category A director:

(i) Mr. Ricardo SANCHEZ, Lawyer, born in Salamanca, on 13.12.1969, residing at 1294 Dr Luis Bonavita, World Trade Center, Free Zone, Suite 1402, 11300 Montevideo, Uruguay,

Category B directors:

(ii) Mr. Christian MOGNOL, diplômé ESCP Europe/ Dipl.- Kfm, born on 15.01.1962 in Esch-sur-Alzette, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

(iii) Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, employee, born on 18.04.1974 in Roma, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

(iv) Mr. Vito MARINELLI, employee, born on 07.08.1976 in Luxembourg, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg Law, with registered office at 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 42.230, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2021; and

5. the address of the registered office of the Company is at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU

FINDI S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.315,

ici représentée par Madame Sandrine KULL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «SCHLASS LETZEBUERG S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires).

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et celles relatives au placement et à la gestion d'argent. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 En cas d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque actionnaire.

6.3 Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la Loi.

6.4 Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

6.5 La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à ces actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.6 Toute cession d'actions au porteur entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite

à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

6.7 Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus jusqu'à dépôt, respectivement inscription au registre.

6.8 La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi de juin à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votant.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs ou par toute autre personne déléguée à cet effet par les administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis contenant l'ordre du jour sera donné

par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou la signature individuelle de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, FINDI S. à r.l., pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Administrateur de catégorie A:

(i) Monsieur Ricardo SANCHEZ, Avocat, né à Salamanca, le 13.12.1969, demeurant au 1294 Dr Luis Bonavita, World Trade Center, Free Zone, Suite 1402, 11300 Montevideo, Uruguay,

Administrateurs de catégorie B:

(ii) Monsieur Christian MOGNOL, diplômé ESCP Europe/Dipl.- Kfm, né le 15.01.1962 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

(iii) Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, né le 18.04.1974 à Rome, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

(iv) Monsieur Vito MARINELLI, employé privé, né le 07.08.1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société de 2021; et

5. le siège social de la société est fixé au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. KULL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 octobre 2015. 2LAC/2015/23719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176280/558.

(150194868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

IMES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.782.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le treize octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Prodex North European Logistics & Services S.A., avec siège social à Ekkelgaarden 26, B-3500 Hasselt, identifiée sous le numéro d'entreprise 0439.565.495,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme "Imes Luxembourg S.A.", ayant son siège social au 50, rue des Bruyères, L-1274 Howald-Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 63.782, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 mars 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 453 du 22 juin 1998. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30 986.69,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1'250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Imes Luxembourg S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «Imes Luxembourg S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l' "Associé unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour.

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.200,-EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 octobre 2015. Relation GAC/2015/8931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015175936/47.

(150195472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Colday C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 201.057.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015177362/9.

(150197708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Dakar (BC) Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 199.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Référence de publication: 2015177417/10.

(150197626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

P&P Suba Seeds Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176139/11.

(150195121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.
